



Diagnostic et Projet de Territoire : « Habitat, Urbanisme, Mobilité »

5 février 2020

Ordre du jour

- Le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;
- Sa gouvernance;
- Son Projet d'Aménagement et de Développement Durable :
présentation du projet politique communautaire
- Présentation des éléments de diagnostic
- Echanges
- Concertation et conclusion

La 3CA et l'urbanisme

La Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois :

- ✓ A renforcé sa compétence « Aménagement de l'Espace », en septembre 2015, par « l'élaboration des documents d'urbanisme » ;
- ✓ A délibéré en décembre 2015 initiant l'élaboration d'un document d'urbanisme **intercommunal** (*Loi ALUR*) - PLUi
- ✓ Exerce depuis 2015, l'instruction des **Autorisations du Droit du Sol** pour 30 communes.

- **43 communes,**
- **41 947 ha**
- **30 446 habitants**
- **73 hab/km²**
- **PNR**

Un PLUi , c'est :

- ✓ Un outil de planification et d'aménagement du territoire, qui fixe les règles d'utilisation du sol,
- ✓ établi à l'échelle des 43 communes,
- ✓ qui se substituera aux documents d'urbanisme communaux

Le PLUi

Un PLUi se compose :

- ✓ D'un diagnostic de territoire et d'un état initial de l'environnement
 - ✓ D'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable et d'une justification du projet
 - ✓ D'une traduction réglementaire (zonage et règlement) et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles (OAP)
 - ✓ De documents complémentaires : Programme Habitat, Trame Verte et Bleue et Mobilité
 - ✓ D'annexes
- une procédure pluriannuelle, permettant une meilleure articulation entre les politiques de la communauté de communes, une meilleure cohérence

Le PLUi

Un PLUi se nourrit et respecte les politiques de rang supérieur qui s'imposent à lui :

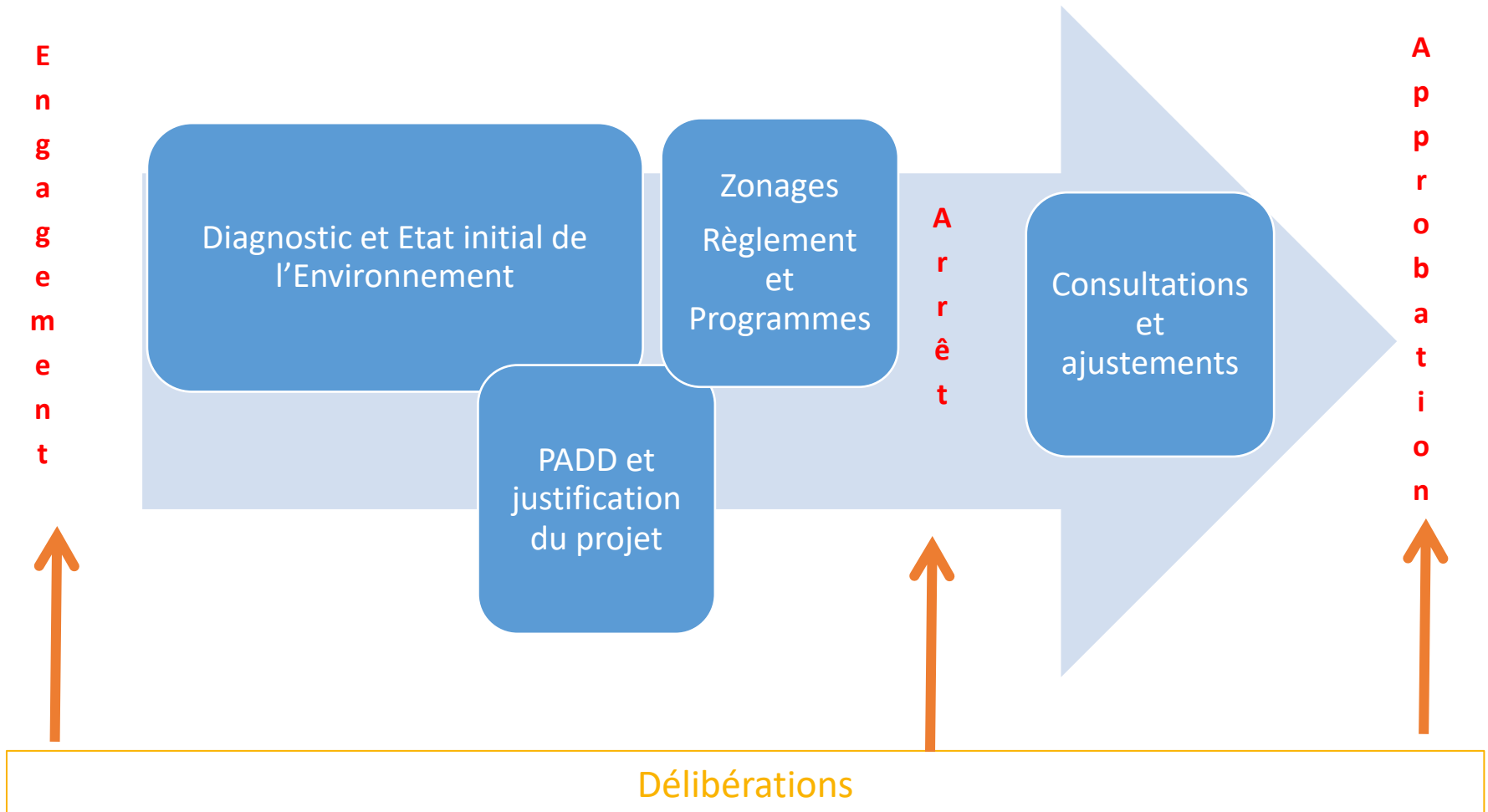
- ✓ Les règles nationales d'urbanisme (Code de l'Urbanisme)
- ✓ Les règles régionales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires,
- ✓ Les règles fixées à l'échelle de l'arrondissement par le SCOT Sambre Avesnois,
- ✓ La Charte du Parc Naturel de l'Avesnois,
- ✓ Les règles liées aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE de la Sambre et de l'Artois et SDAGE Artois Picardie),
- ✓ La prise en compte des risques.

Une gouvernance partenariale

Pluridisciplinaire, un PLUi est le fruit de confrontations d'avis, d'arbitrages, d'une démarche de « co-construction », menés avec :

- ✓ Le Conseil Communautaire, le Comité de Suivi, les services communautaires,
- ✓ La Conférence des Maires,
- ✓ Les conseils municipaux,
- ✓ Les services de l'Etat,
- ✓ Les Personnes Publiques Associées : PNR, Chambres consulaires, Conseils Départementaux et Régionaux,
- ✓ D'autres partenaires, représentant les milieux naturels, forestiers, les acteurs de l'Habitat, du foncier, de la propriété,
- ✓ La population.

3 étapes clé



Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Un Projet de territoire organisé autour du bocage, colonne vertébrale du développement local

Orientation 1 : renouveler notre bocage pour un territoire attractif

- Conserver un patrimoine et un cadre de vie de qualité ;
- Promouvoir une biodiversité dynamique et multiple ;
- S'inscrire dans la transition énergétique

Orientation 2 : connecter notre territoire pour un bocage accessible

- Faciliter la mobilité sur le territoire ;
- Encourager l'utilisation des technologies numériques ;
- Développer une économie diversifiée et adaptée

Un Projet de territoire organisé autour du bocage, colonne vertébrale du développement local

Orientation 3 : organiser notre territoire pour une urbanisation maîtrisée, cohérente avec l'identité bocagère

- Proposer une offre de logements diversifiée et qualitative ;
- Aménager un urbanisme adapté au territoire ;
- Soutenir l'expansion économique

Orientation 4 : déployer nos services pour un bocage habité

- Proposer une offre attrayante pour toute la famille ;
- Répondre aux besoins spécifiques ;
- Donner accès aux services de santé

Présentation des éléments- clefs de diagnostic, fondateurs du PADD

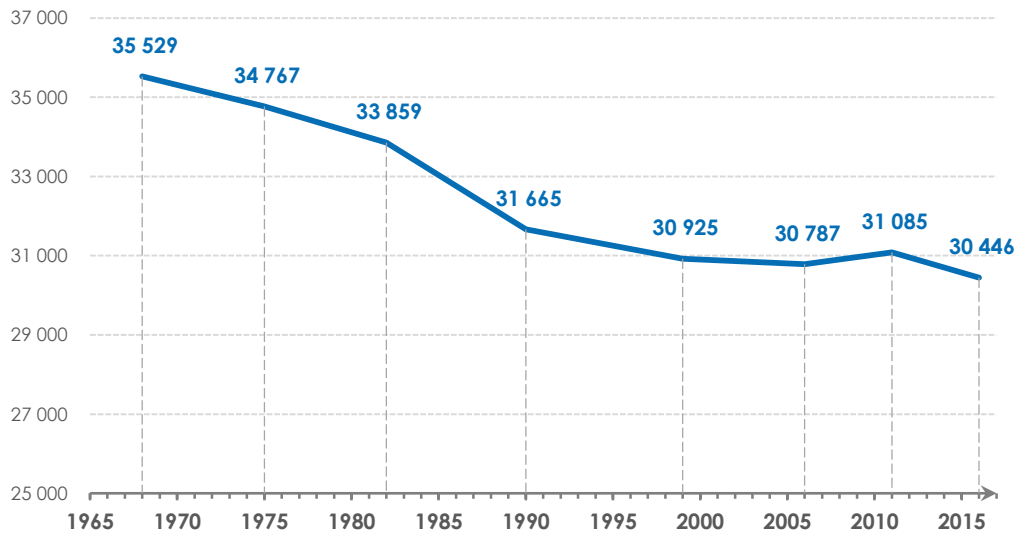
ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – DEMOGRAPHIE

Un territoire en perte de population

30 446 habitants en 2016

Evolution de la population de la 3CA sur la période 1968-2016

Source : INSEE



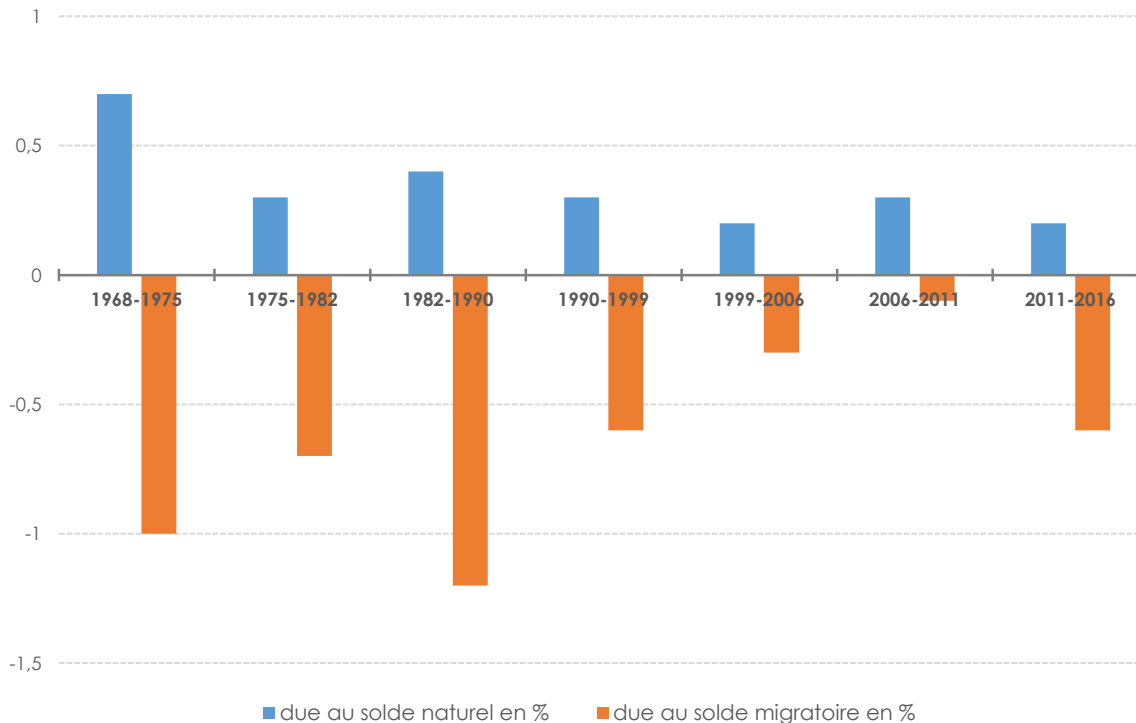
- ✓ Une diminution constante de la population sur la période 1968 – 2016
- ✓ Une évolution de la population marquée par plusieurs périodes :
 - Une forte baisse entre 1968 et 1990
 - Une période de stagnation entre 1990 et 2016
- ✓ D'importantes disparités entre les communes
- ✓ Une évolution comparable en matière d'emploi sur le territoire

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – DEMOGRAPHIE

Solde naturel et solde migratoire

Comparaison entre solde migratoire et le solde naturel

Source : INSEE



Solde naturel : comparaison entre le taux de natalité et le taux de mortalité

Solde migratoire : différence entre les départs et les arrivées d'habitants sur le territoire

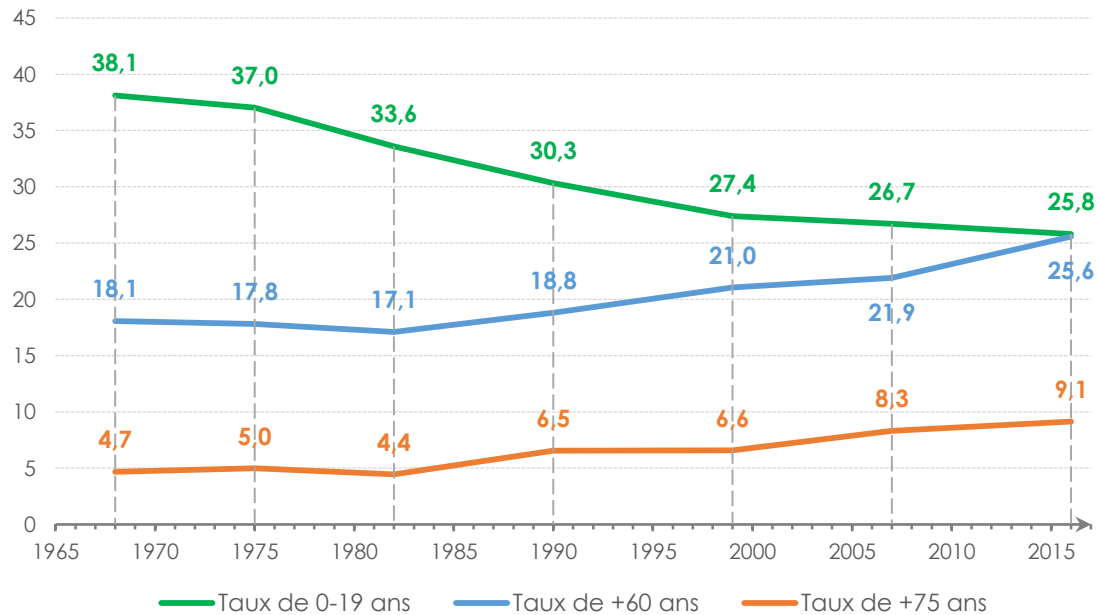
- ✓ **Un solde naturel positif qui ne compense plus les départs du territoire**

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – DEMOGRAPHIE

Une parité entre les – de 20 ans et les + de 60 ans

Evolution de la part des -20 ans, +60 ans et +75 ans dans la population de la 3CA entre 1968 et 2016, en %

Source : INSEE



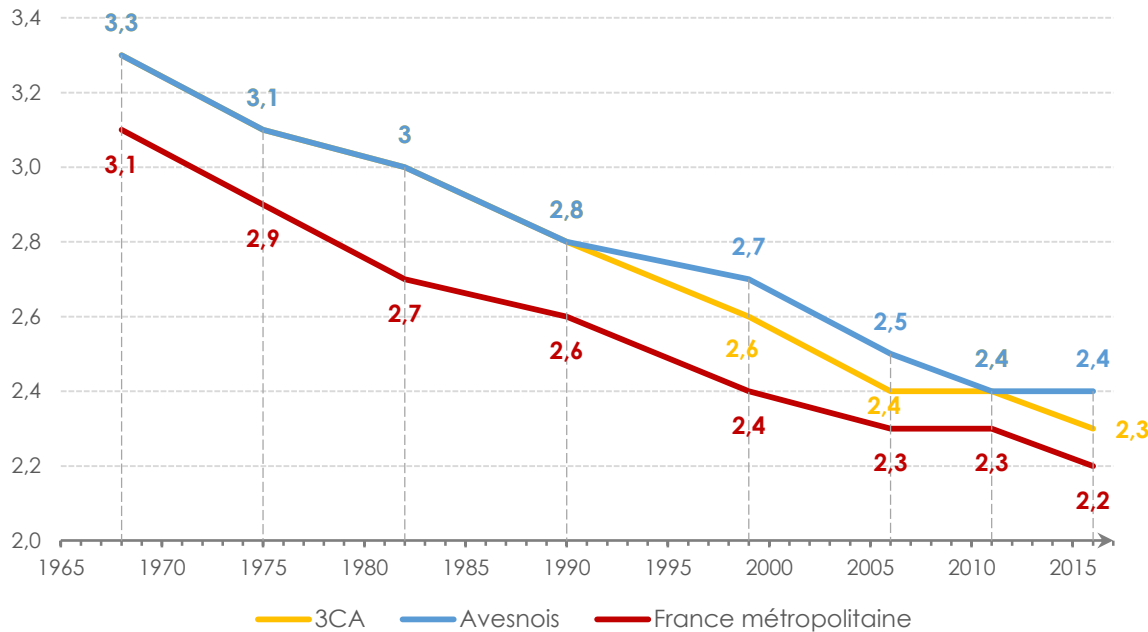
- ✓ Une diminution de la part des moins de 20 ans
- ✓ Une part de plus de 60 ans qui augmente et représente environ 25% de la population
- ✓ En 2016, la part des moins de 20 ans est presque égale à la part des plus de 60 ans
- ✓ Une part des plus de 75 ans qui a presque doublé entre 1968 et 2016

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – DEMOGRAPHIE

Une taille des ménages qui diminue

Evolution de la taille des ménages sur la période 1968-2016

Source : INSEE



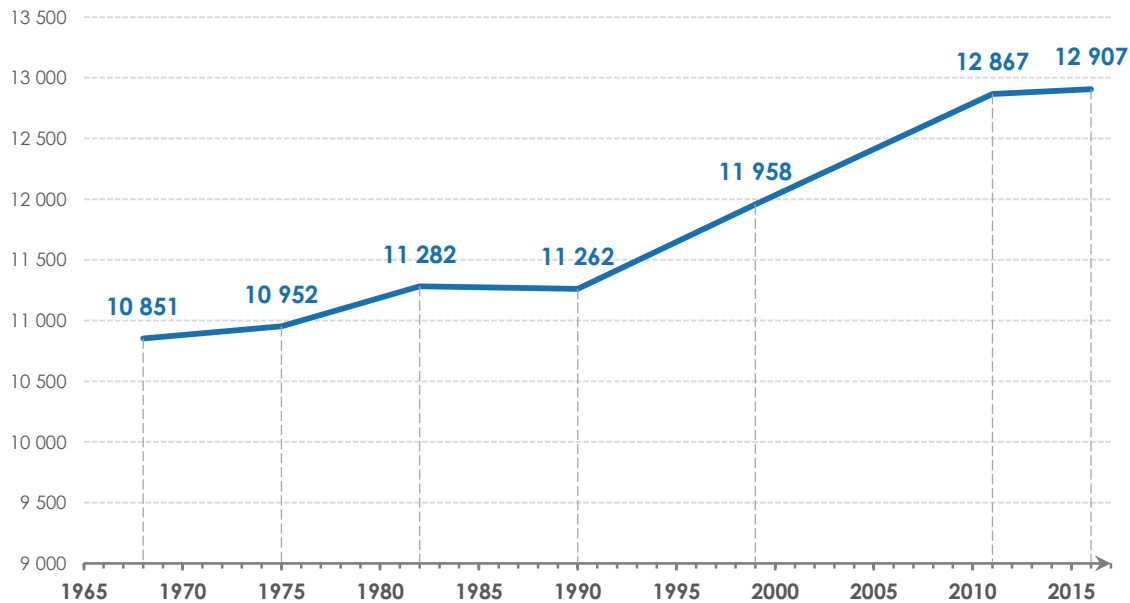
- ✓ Un nombre de personne par ménage qui est supérieur à la moyenne nationale
- ✓ Une diminution élevée et constante du nombre de personnes par ménage sur l'ensemble des territoires
- ✓ En moyenne les ménages de la 3CA ont perdu une personne par ménage entre 1968 et 2016
- ✓ Des disparités entre les communes

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – DEMOGRAPHIE

Un nombre de ménage qui augmente

Evolution du nombre de ménage sur la 3CA durant la période
1968-2016

Source : INSEE



✓ **Conséquence : une augmentation constante du nombre de ménages (+19%)**

THEMATIQUE POPULATION

Les liens avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Les cibles prioritaires : La population résidente, une nouvelle population

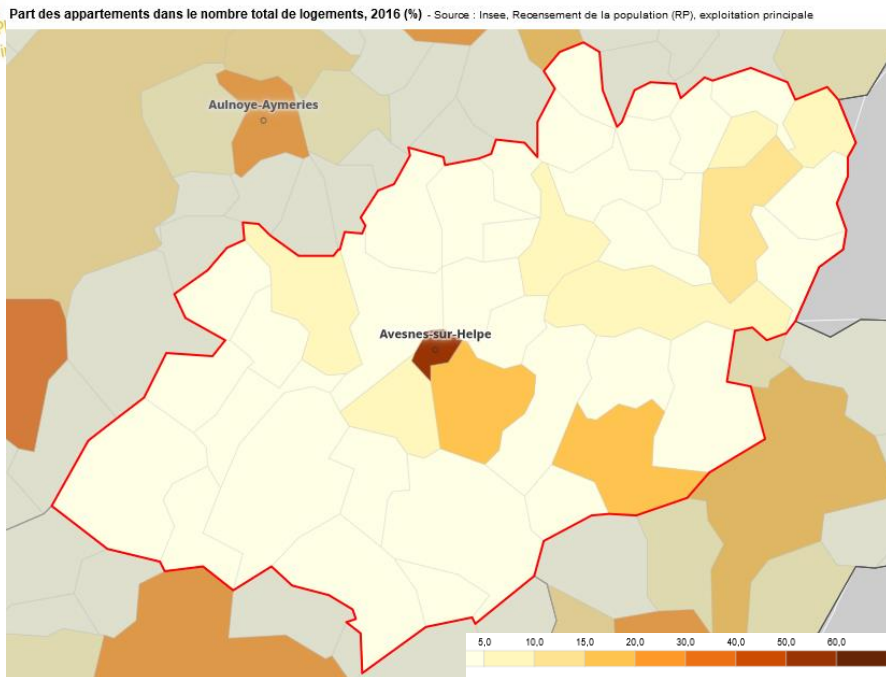


L'objectif prioritaire : Renouer avec une croissance de la population à 1,27% à l'horizon 2029

- ✓ Renforcer l'attractivité de notre territoire en vue de stabiliser
- ✓ accueillir une nouvelle population
- ✓ ...

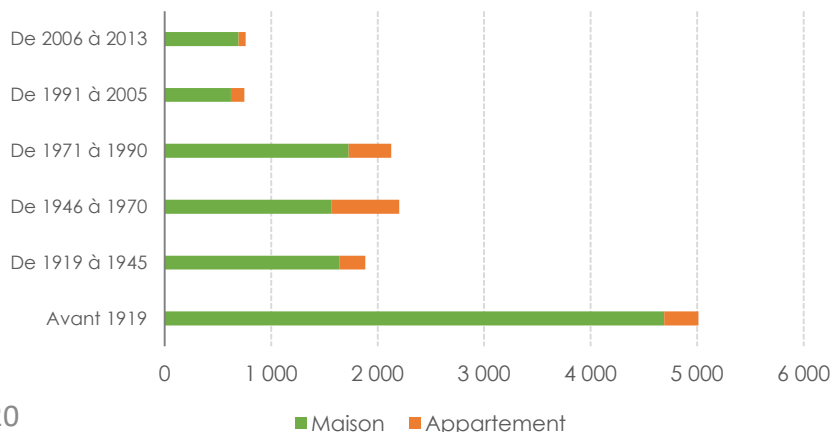
ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – LOGEMENTS

Un parc constitué de 14 538 logements - *donnée INSEE*



Période d'achèvement des logements sur la
3CA

Source : INSEE

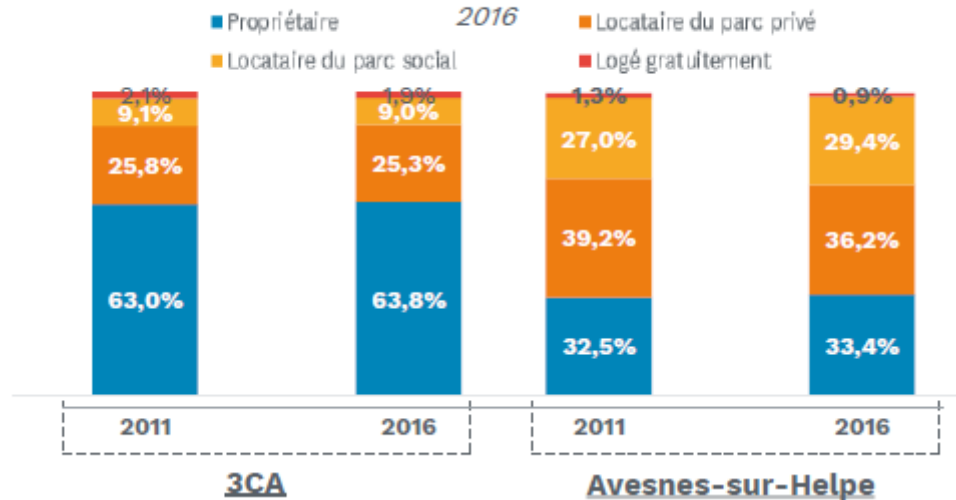


- ✓ La majorité des logements sont des maisons (85,9%)
- ✓ Les appartements représentent moins de 1 300 résidences principales, répartis essentiellement sur Avesnes-sur-Helpe mais également sur les communes d'Avesnelles, de Sains-du-Nord et de Solre-le-Château
- ✓ Une offre collective peu développée et quasi-concentrée sur Avesnes
- ✓ Une majorité des logements datent d'avant 1970 et des premières normes d'isolation (avec une proportion élevée des logements achevée avant 1919)

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – LOGEMENTS

Un parc occupé principalement par leurs propriétaires à l'exception d'Avesnes-sur-Helpe

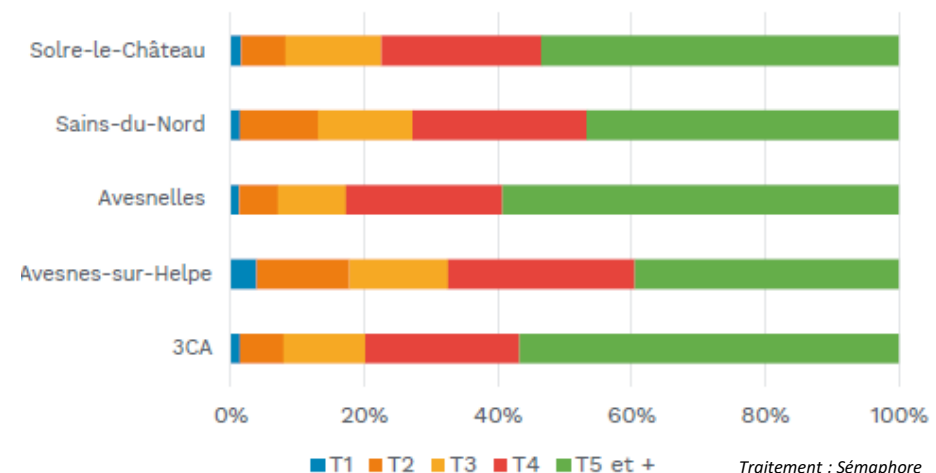
Comparaison de l'évolution des statuts d'occupation des résidences principales sur la 3CA et sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe – INSEE



- ✓ Plus de 63% de propriétaires sur la 3CA
- ✓ Avesnes-sur-Helpe compte 65,6% de locataires, 36,2% dans le domaine privé et 29,4% dans le parc social

- ✓ La 3CA compte une forte portion de « grands logements », type T5 et +
- ✓ Avesnes-sur-Helpe propose une offre de logements plus diversifiée

Répartition du parc de logements selon les typologies en 2016 sur la 3CA – INSEE 2016

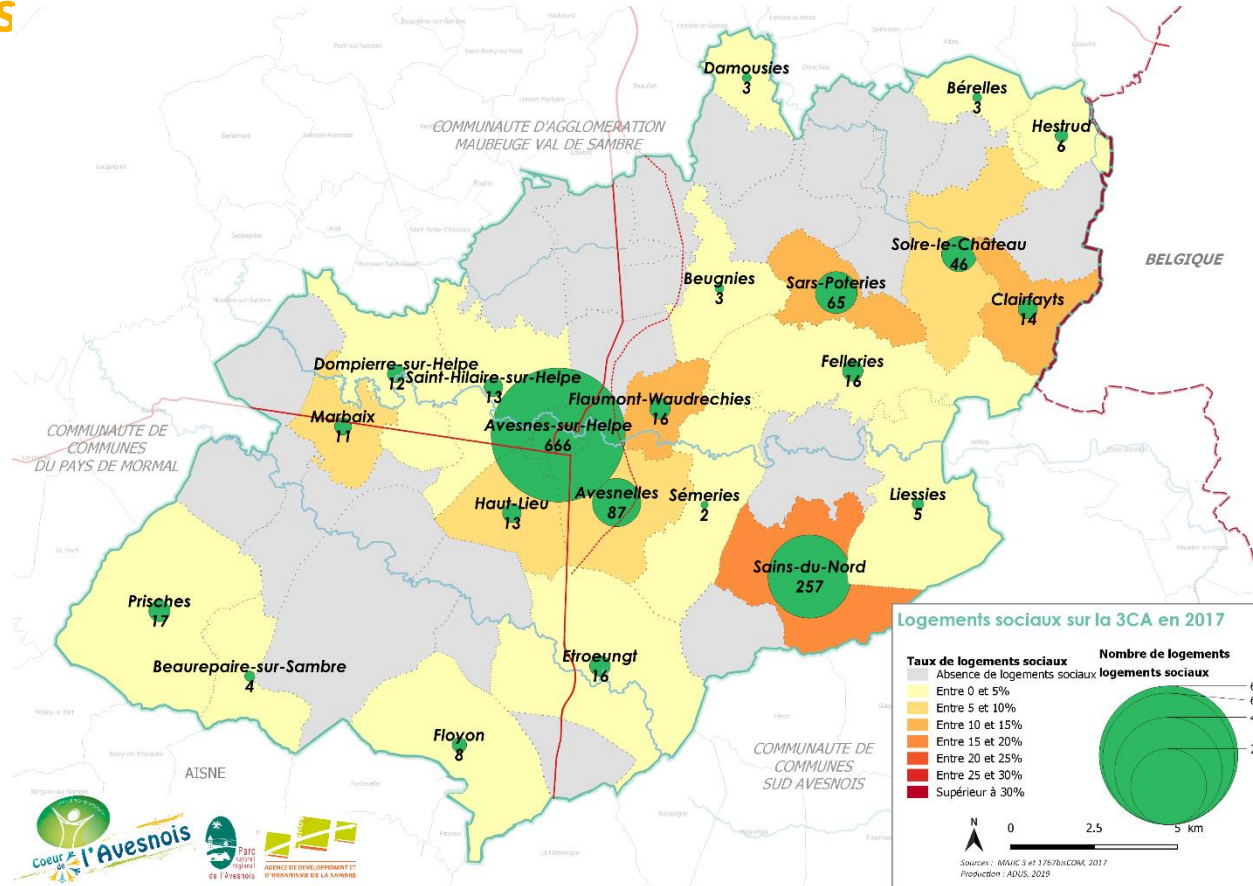


Traitement : Sémaphore

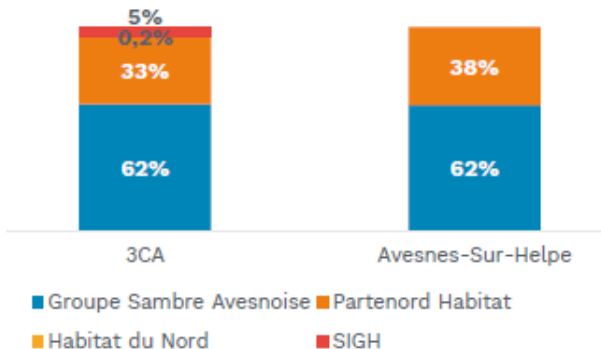
ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – LOGEMENTS

Un parc social représentant moins de 10% du parc de logements

- ✓ 1 283 logements sociaux sur le territoire
- ✓ Plus de la moitié des logements sociaux sont concentrés à Avesnes-sur-Helpe
- ✓ Saint-du-Nord compte également un nombre important de logements sociaux



Répartition du parc de LLS par bailleurs sur la 3CA et sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe en 2018 - RPLS



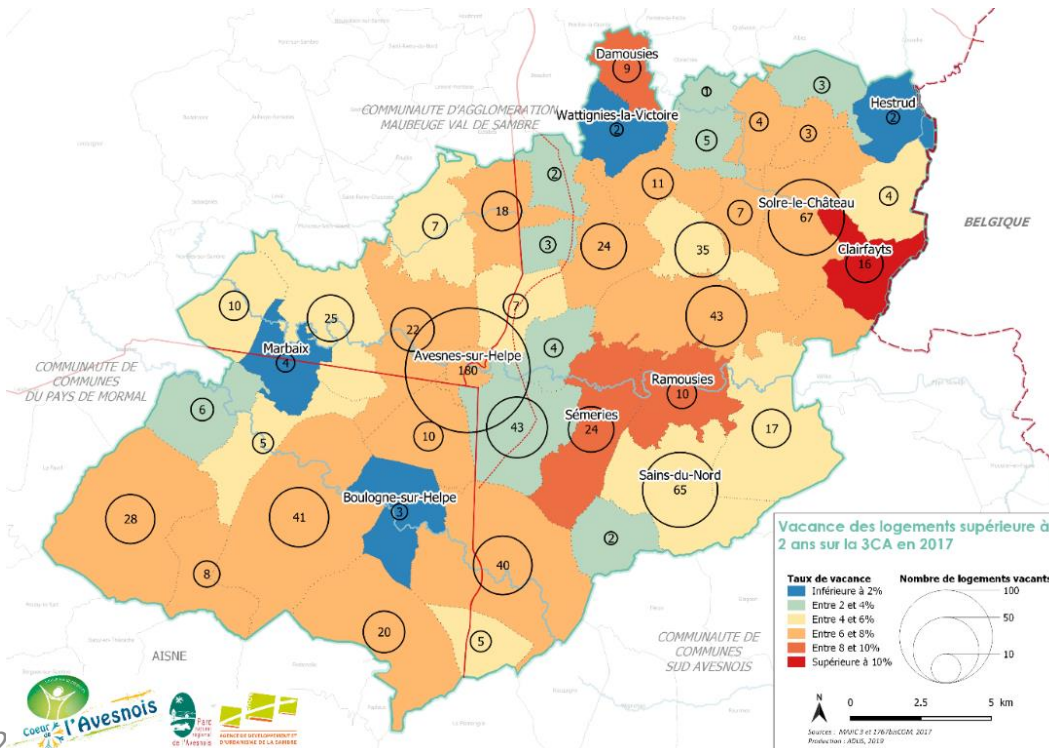
- ✓ Quatre bailleurs sociaux sont présents sur le territoire, dont 2 possédant 95% du parc social de l'intercommunalité

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – LOGEMENTS

Une problématique de vacance élevée

	Vacance de courte durée	Vacance de longue durée
Qualité	<p>Indispensable</p> <p>(mobilité résidentielle, entretien des logements)</p>	<p>Problématique</p> <p>(dépréciation, vieillissement accéléré du logement, inadéquation de l'offre et de la demande, impact sur la qualité et l'attractivité des quartiers)</p>

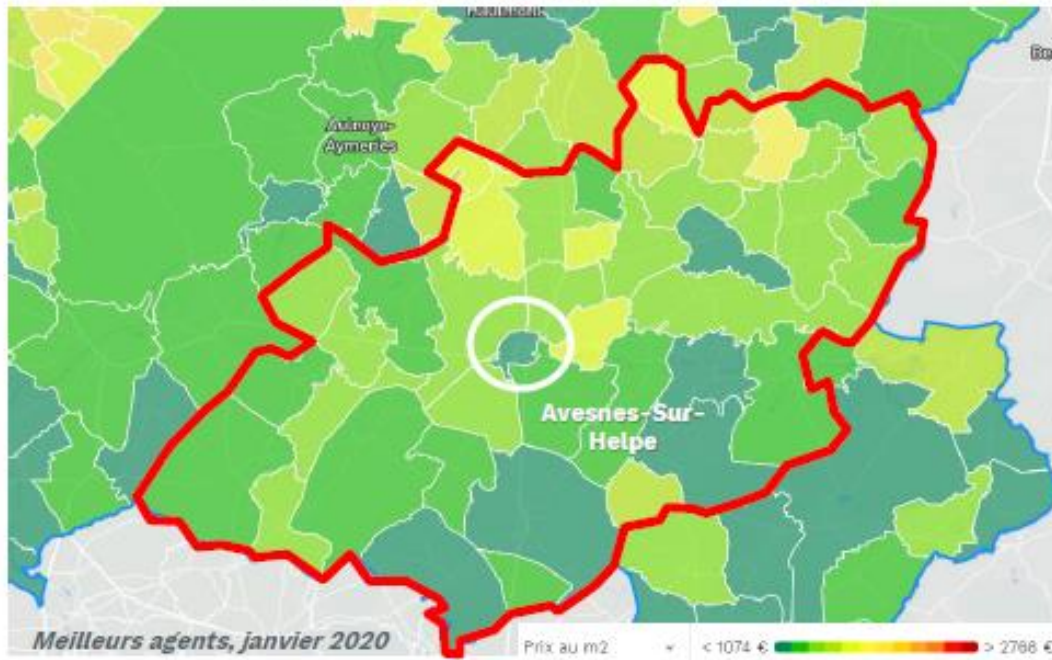
- ✓ Un taux de vacance de 14%, soit 2 075 logements vacants sur le territoire
- ✓ Deux types de vacances : une vacance frictionnelle et une vacance hors marché
- ✓ Toutes les communes sont concernées par le phénomène, mais il y a d'importantes disparités entre Avesnes-sur-Helpe (taux de 23,8%) et Hestrud (taux de 5,2%)



ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – LOGEMENTS

Un parc ancien abordable mais vieillissant alors que le marché du neuf demeure rare

Carte des prix moyens de vente dans l'ancien



- ✓ Peu de programme neuf en cours de commercialisation
- ✓ Un marché de l'ancien composé de maisons individuelles de gamme variée, mais avec une importante part de biens dégradés ou à rénover entièrement.
- ✓ Des « ventes en bloc » nombreuses sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe
- ✓ Une gamme de prix variée et abordable mais en corrélation avec l'état du bien

	Prix moyen 3CA	SH moyenne 3CA	Références	Prix moyen Avesnes sur Helpe	SH moyenne Avesnes-sur-Helpe	Références
Maison de 3 pièces	67 350 €	67	5	80 125 €	80	2
Maison de 4 pièces	72 800 €	82	7	65 275 €	84	4
Maison de 5 pièces	128 573 €	115	20	93 633 €	93	9
Maison de 6 pièces	148 181 €	134	11	127 199 €	121	4
Maison de 7 pièces	152 554 €	142	12	150 986 €	140	7

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – LOGEMENTS

Un faible différentiel de loyer entre la maison et l'appartement

Référence de biens disponibles à la location en janvier

Source : Le Bon Coin; Traitement des données : Sémaphore

	Loyer mensuel moyen	Surface moyenne/m ²	Loyer moyen/m ²	Références	Loyer moyen/m ² Avesnes-sur-Helpe	Références
T1	372 €	35	10,5 €	7	10,50 €	7
T2	418 €	47	8,9 €	13	8,90 €	13
T3	444 €	62	7,3 €	18	7,00 €	14
T4	575 €	81	7,1 €	2	6,90 €	1
Maison de 4 pièces	581 €	85	6,8 €	4	5,90 €	1
Maison de 5 pièces	627 €	110	5,7 €	14	ND	0
Maison de 6 pièces	668 €	128	5,2 €	9	5,20 €	4

- ✓ Une majorité de T3 dans le collectif, taille moyenne de 62m²
- ✓ Un marché de la location peu dynamique
- ✓ Un faible différentiel de loyer entre maison et appartement
- ✓ Cependant le locatif permet de répondre aux besoins des petits ménages, des séniors et participe à la fluidité des parcours résidentiels
- ✓ A titre de comparaison, le loyer moyen des logements sociaux est de 5,24 €/m²

THEMATIQUE LOGEMENTS

Les liens avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Les cibles prioritaires : La population résidente



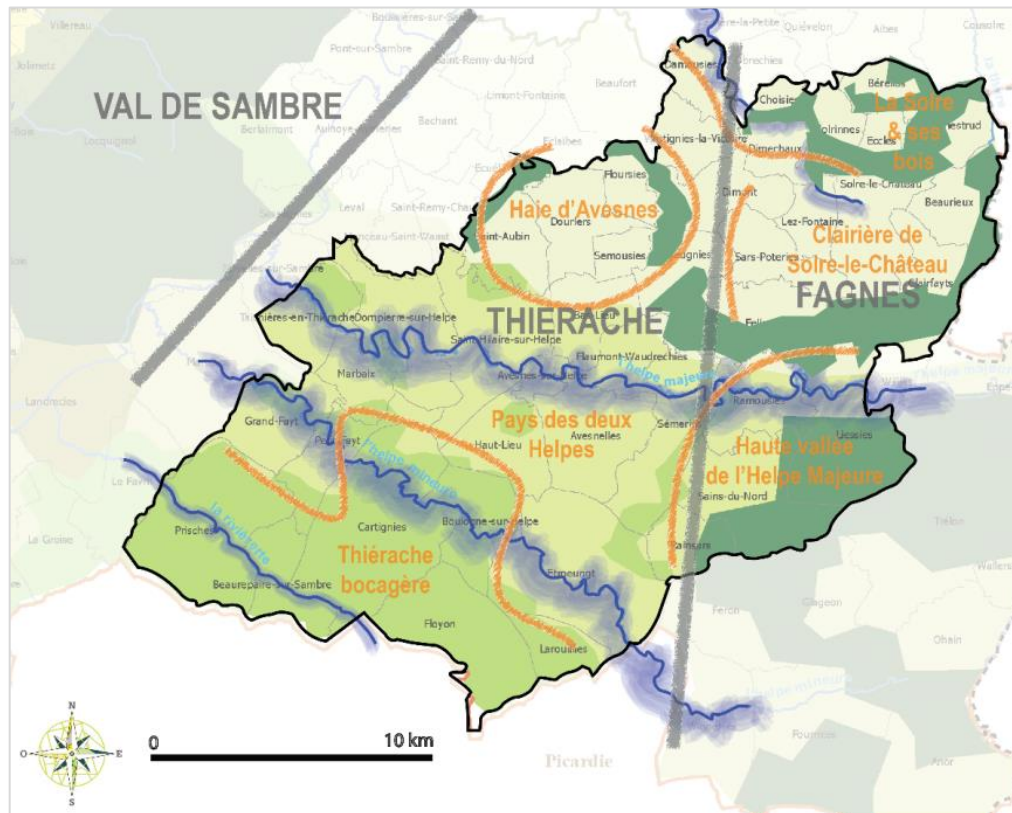
L'objectif prioritaire : Proposer une offre de logements diversifiée et qualitative

- ✓ Répondre aux modes d'habiter d'aujourd'hui et de demain
- ✓ Intervenir dans une logique de mixité sociale
- ✓ Diversifier l'offre de logements
- ✓ Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- ✓ Lutter contre la vacance
- ✓ Reconversion d'anciens bâtiments inutilisés
- ✓ ...

- En dehors des bourgs et noyaux villageois, la répartition et la densité du bâti sont très différentes selon les secteurs du territoire.
- Les cours d'eau, le relief et les prairies bocagères ont été déterminants dans l'organisation du bâti sur le territoire.

6 unités paysagères ont été identifiées sur le territoire selon :

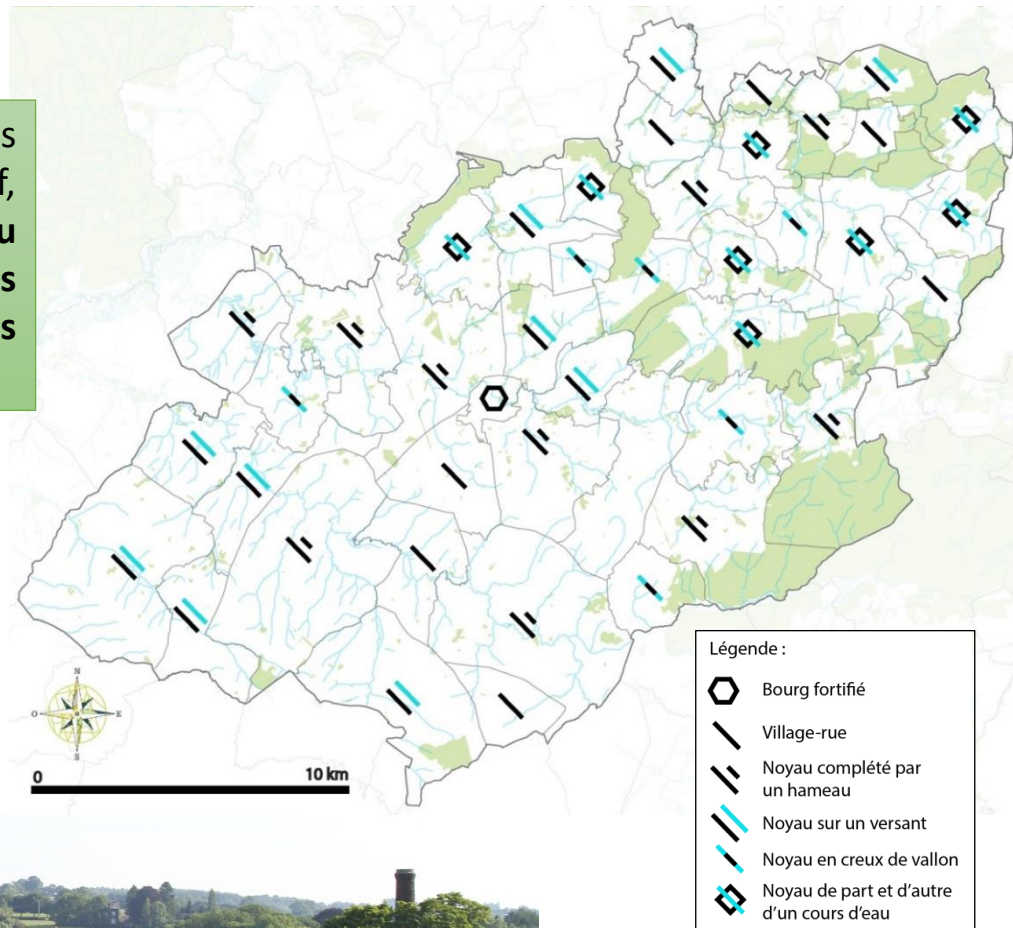
- Le relief et le réseau hydrographique
- La répartition de l'occupation des sols (prairies/cultures/boisements) et les différentes structures bocagères
- L'implantation du bâti et sa répartition sur le territoire



Le bâti s'inscrit dans le paysage et entretient des liens avec les grands éléments naturels : relief, forêt, bocage, cultures, rivière... **La relation du bâti à la topographie permet de déterminer des modes d'organisation et d'implantation des villages.**

- **Le noyau est la partie principale d'un village, d'un bourg ou d'une ville** marquée par une concentration du bâti et regroupant l'essentiel de la vie communautaire (église, mairie...).

- L'analyse des modes d'implantation des noyaux a donné lieu à **14 types de noyaux**. Ceux-ci ont pu être regroupés **en 5 modes d'implantation majeurs** et une particularité de la ville d'Avesnes-sur-Helpe.



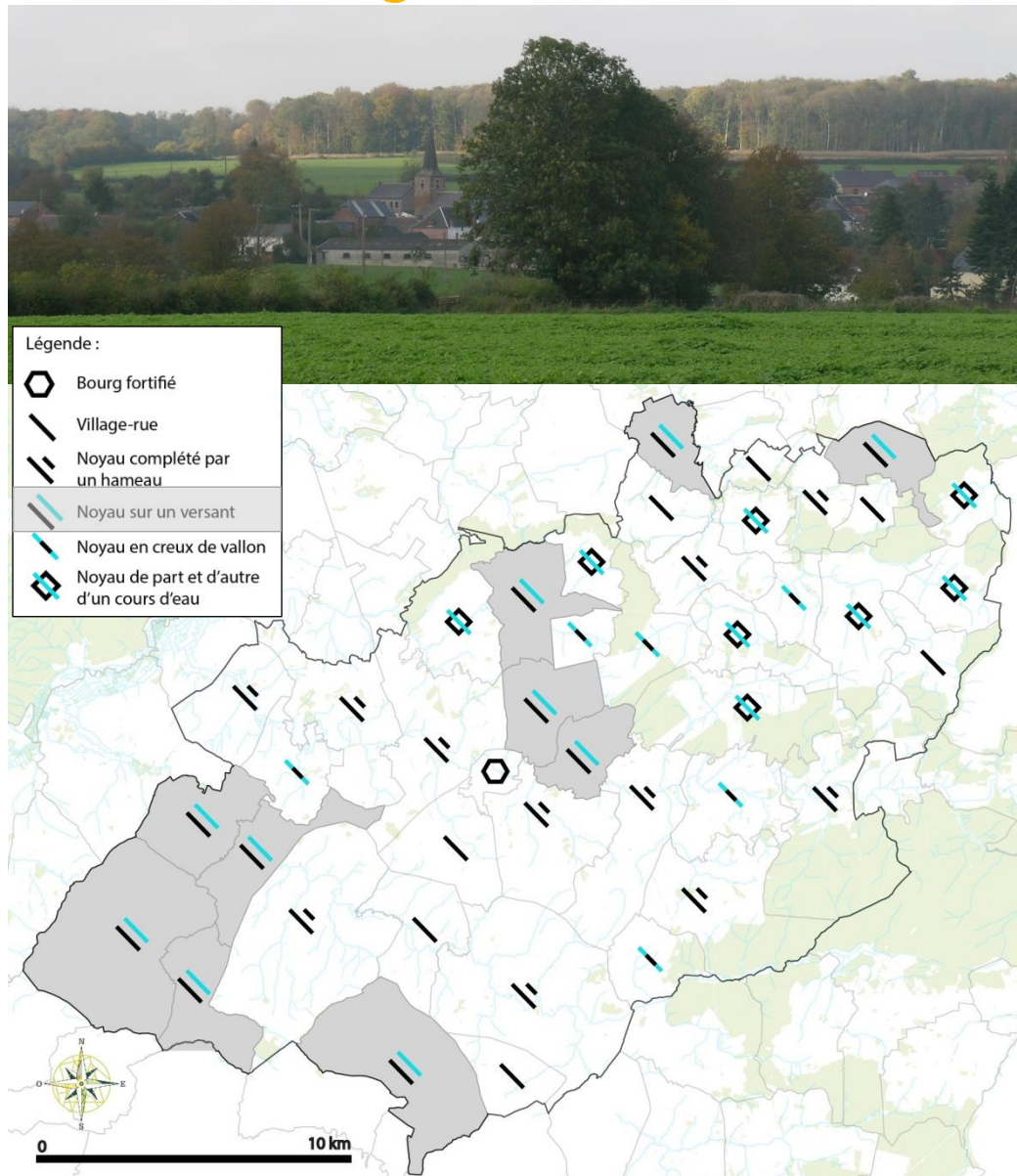
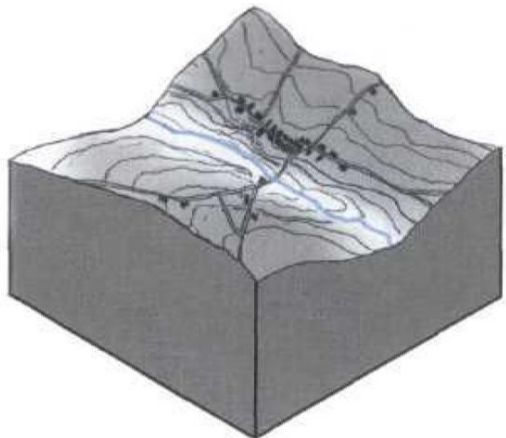
ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – ORGANISATION DU BATI

Des formes urbaines et villageoises diversifiées

Exemple d'un mode d'implantation :
NOYAU SUR UN VERSANT

Contraints par le relief, la majorité des villages en vallon et vallée se sont implantés sur l'un des deux versants. Plus la vallée est étroite et plus le tissu bâti est continu et s'adapte à la direction imposée par le relief.

Enjeu majeur :
Les choix d'urbanisation doivent conforter la cohérence de ces structures villageoises



ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – ORGANISATION DU BÂTI

Présence d'ensemble bâtis en dehors des noyaux urbains qui participent à l'identité du territoire

Chaque unité paysagère présente des caractéristiques propres en ce qui concerne les **différentes formes de concentration du bâti** :

- Des hameaux,
- Des écarts,
- Des isolés,
- Des étirements bâtis le long des voies...

Chaque ensemble bâti qu'il soit dispersé ou concentré possède une identité propre.



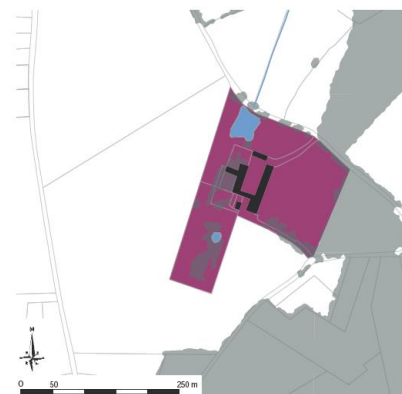
Exemples :



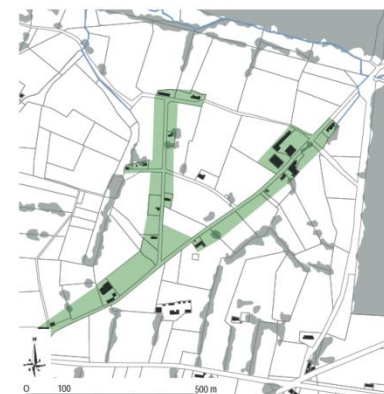
un hameau



un écart



un isolé



un étirement bâti

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – ORGANISATION DU BATI

Une augmentation des espaces artificialisés

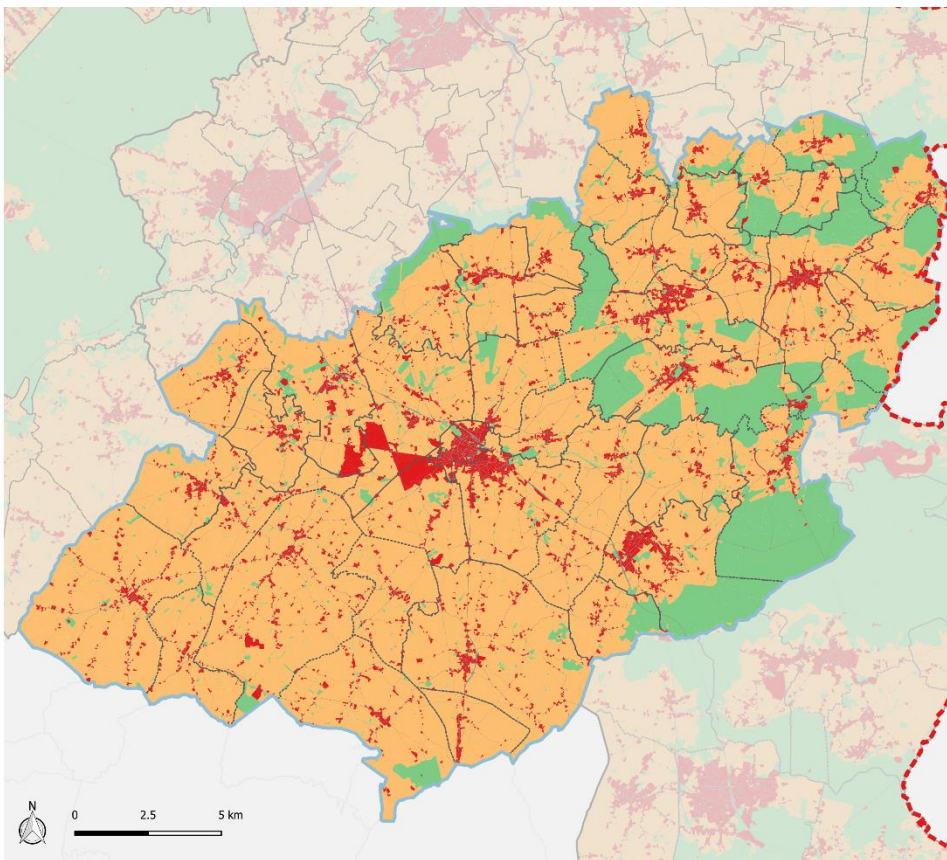


Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015

Communauté de Communes
Coeur de l'Avesnois

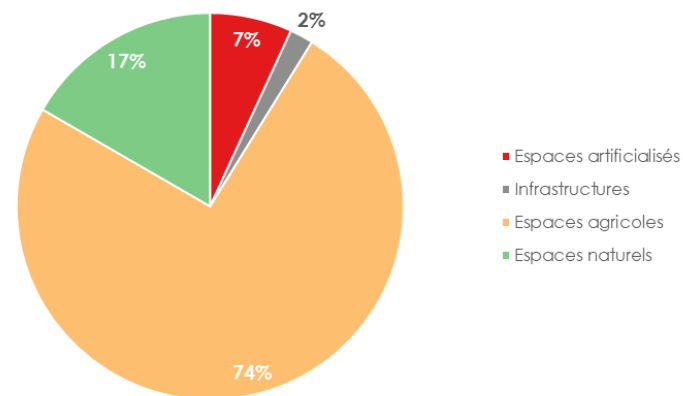
Occupation du sol en 2015 (4 postes)

- Espaces artificialisés
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Infrastructures
- Limite communale
- Limite de la 3CA



Profil d'occupation du sol de la Communauté de
Communes du Coeur de l'Avesnois en 2015

Source : OC3SD, 2015



- ✓ Les espaces artificialisés représentent 9 % du territoire en 2015
- ✓ Entre 2005 et 2015, les espaces artificialisés ont augmenté de 6,13%, à un rythme moyen d'environ 23 ha/an



Sources des données : OC3SD PPIQE NFDC 2018
Sources cartographiques : IGN BD Parcellaire, IGN BD Topo
Réalisation : A2US, 2019

À noter : La nomenclature "4 postes" est une nomenclature régionale issue d'une combinaison entre les 50 usages et les 32 couverts du sol identifiés dans la base de données OC3SD. Il s'agit d'un indicateur synthétique facilitant le traitement des données, cette donnée peut être précisée selon les besoins.

THEMATIQUE DEVELOPPEMENT DU BATI Les liens avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Les cibles prioritaires : la population résidente, les nouveaux ménages, les acteurs économiques, etc.

L'objectif prioritaire : aménager notre territoire pour une urbanisation maîtrisée, cohérente avec notre identité bocagère

« Aménager selon un urbanisme adapté au territoire »

- ✓ Produire et garantir des formes bâties adaptées aux spécificités des communes en privilégiant les interventions dans l'enveloppe urbaine
- ✓ Mener simultanément quatre types de développement dans ou au contact des tissus bâtis existants : le renouvellement, la reconversion, la densification, l'urbanisation maîtrisée et progressive
- ✓ L'implantation, la volumétrie, les matériaux et les teintes des nouvelles constructions s'inscriront dans les spécificités et les morphologies des entités paysagères.

✓ ...

THEMATIQUE DEVELOPPEMENT DU BATI

Les liens avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Les cibles prioritaires : la population résidente, les nouveaux ménages, les acteurs économiques, etc.



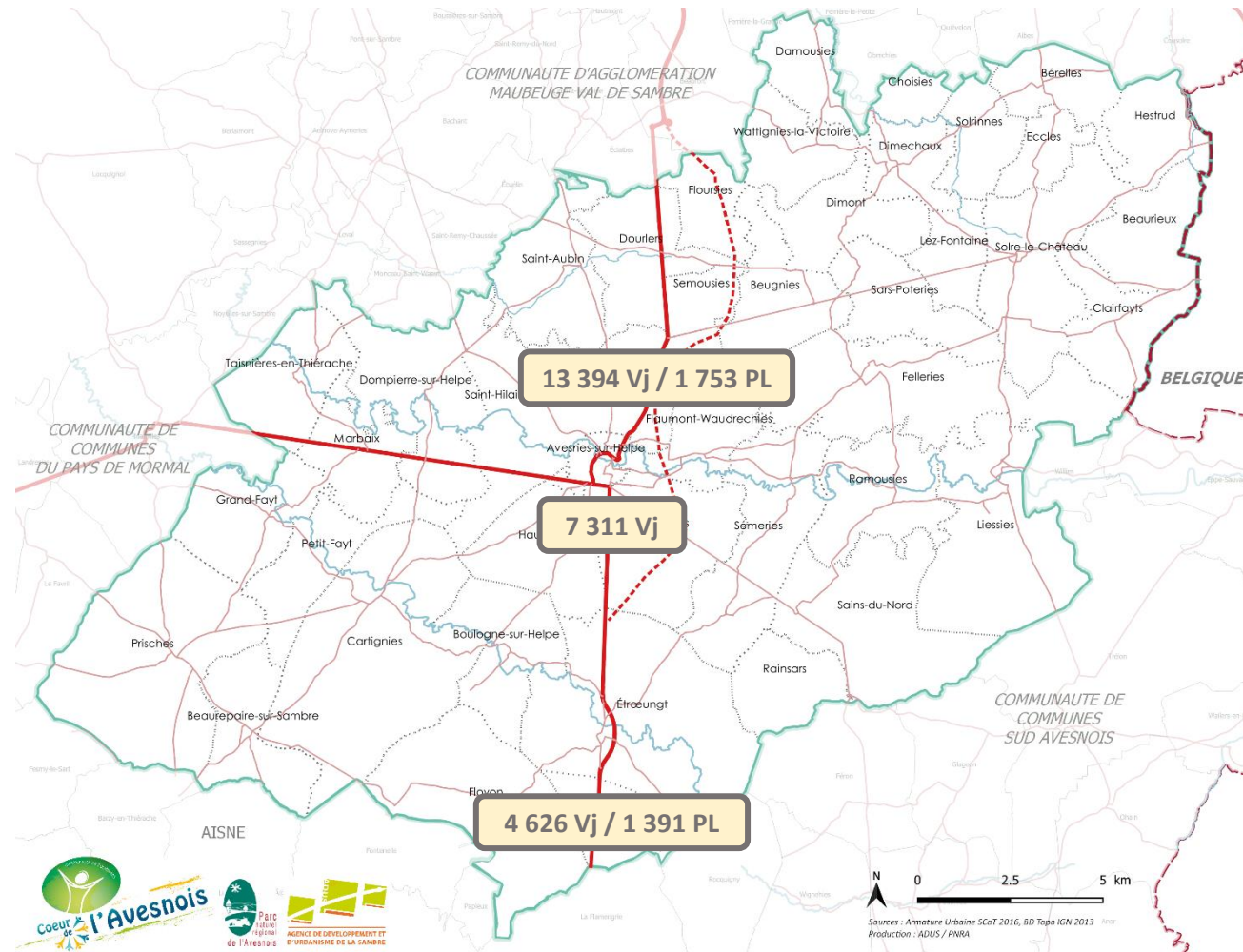
L'objectif prioritaire : renouveler notre bocage pour un territoire attractif

« Conserver un patrimoine et un cadre de vie de qualité »

- ✓ Renforcer les caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales des six unités paysagères
- ✓ Faire perdurer ses patrimoines culturel, paysager et bâti sans les figer
- ✓ Inscrire les projets de développement et d'aménagement dans les ambiances propres aux différentes unités paysagères
- ✓ Le renouvellement urbain et les nouvelles constructions viseront la production d'un tissu urbain de qualité, en harmonie avec les caractéristiques architecturales et paysagères existantes sur le territoire.
- ✓ ...

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – MOBILITE

Un réseau routier dense



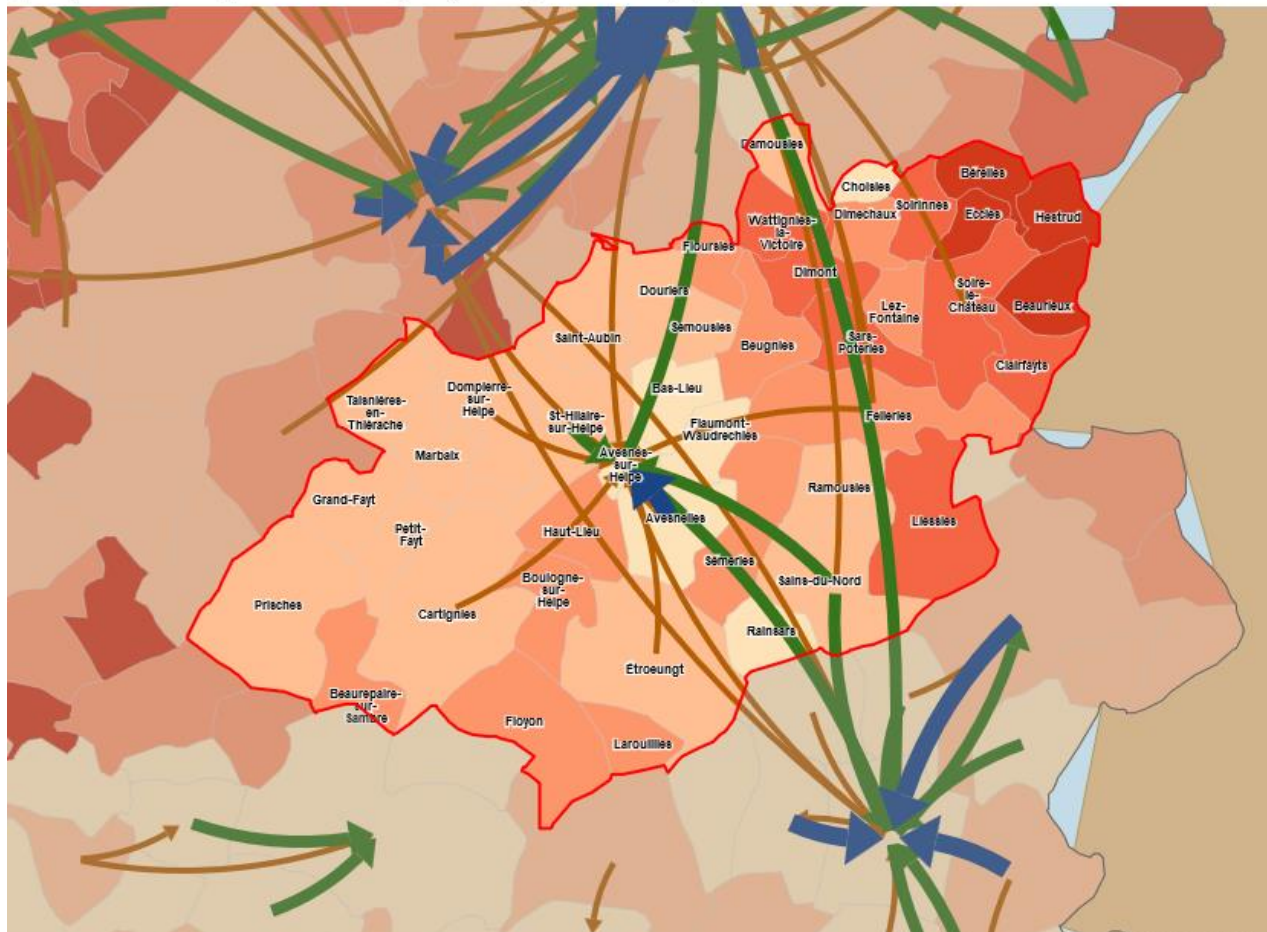
- ✓ Un réseau viaire dense
- ✓ Un réseau principal composé de la RN2 et de la RD 962 (Avesnes-sur-Helpe/Landrecies)
- ✓ Un réseau secondaire avec un trafic modéré, à l'exception de la RD 962 (reliant Solre-le-Château à Avesnes-sur-Helpe) et la RD 961 (reliant Avesnes-sur-Helpe à Aulnoye-Aymeries)
- ✓ Un linéaire cumulé de RD de 268 kilomètres

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – MOBILITE

Les migrations domicile-travail

1 Nombre de navettes domicile-travail (flux), 2014 (navetteurs) - Source : INSEE (RP), 2014

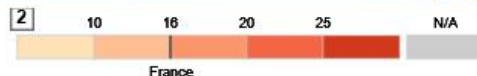
2 Temps médian des trajets domicile-travail, 2014 (minutes) - Source : INSEE (RP), 2014



- ✓ Avesnes-Sur-Helpe est un pôle attractif des flux-domicile-travail
- ✓ Il y a d'importants échanges avec les pôles à proximité de la 3CA (Aulnoye-Aymeries, Maubeuge, Fourmies)
- ✓ Les communes de l'est de la 3CA ont un temps de parcours moyen plus long (compris entre 25 et 30 min)
- ✓ 2593 entrées quotidiennes sur le territoire pour 5738 sorties) et 5760 flux internes (données 2013)

Nombre de déplacements

- 51 à 99
- 100 à 149
- Plus de 150



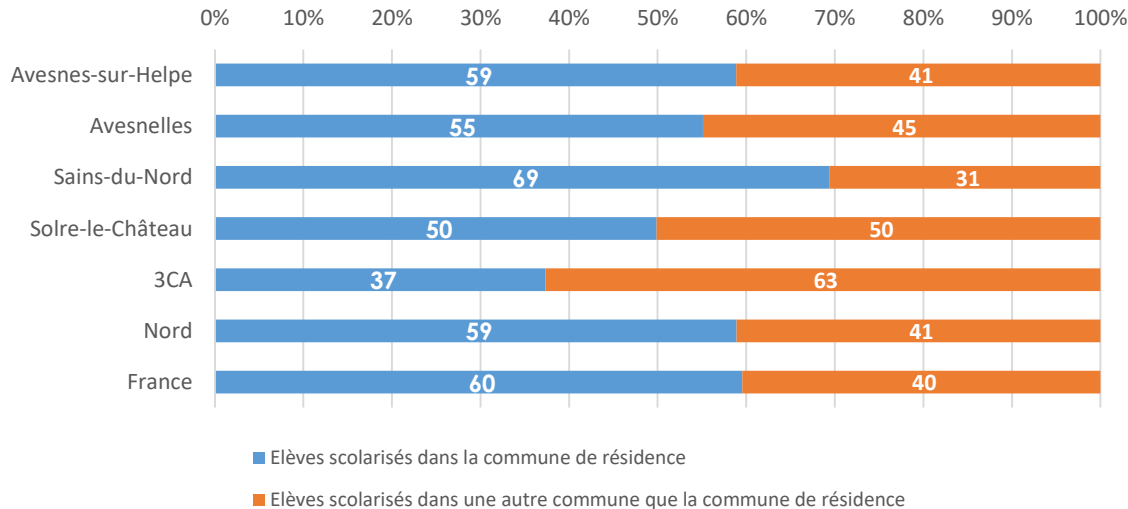
© OGET 2010 - IGN Admin Express

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – MOBILITE

Les migrations domicile-études

Répartition des lieux de scolarisation des élèves

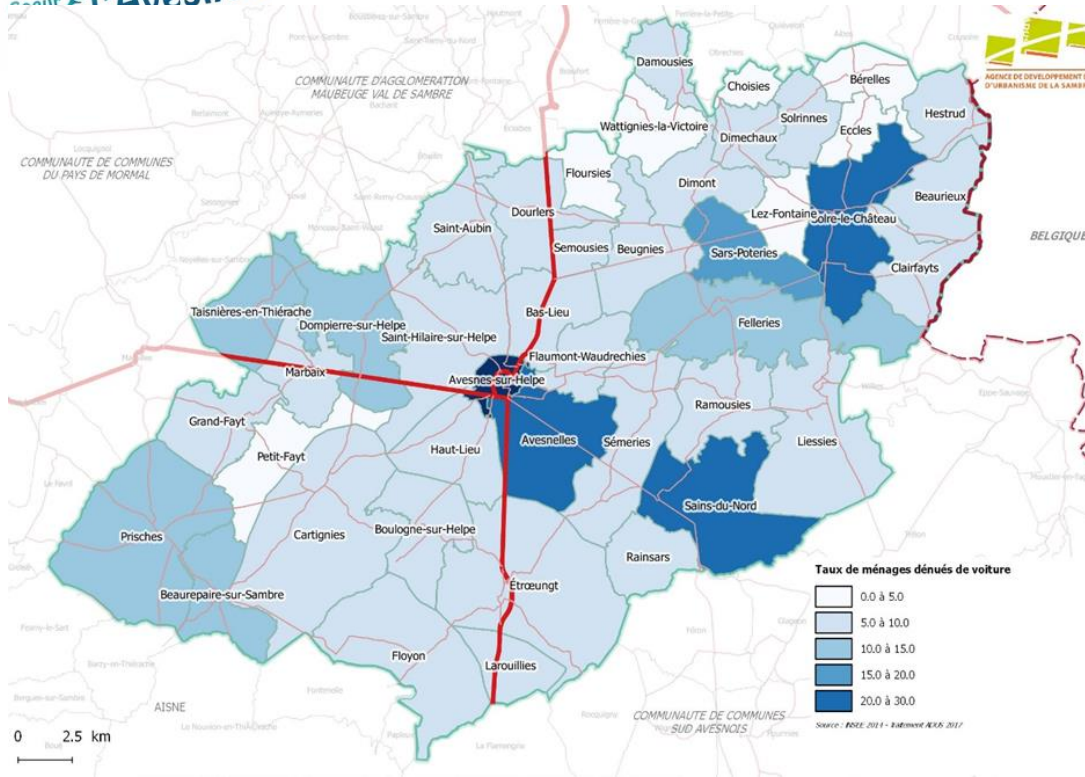
Source : INSEE, RP2016



- ✓ **63% des élèves de la 3CA sont scolarisés dans une commune autre que leur commune de résidence (moyenne nationale = 40%)**
- ✓ **Attractivité d'Avesnes-sur-Helpe avec des étudiants venant d'Aulnoye-Aymeries, de Fourmies et de Trélon**

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – MOBILITE

Un territoire dépendant de la voiture



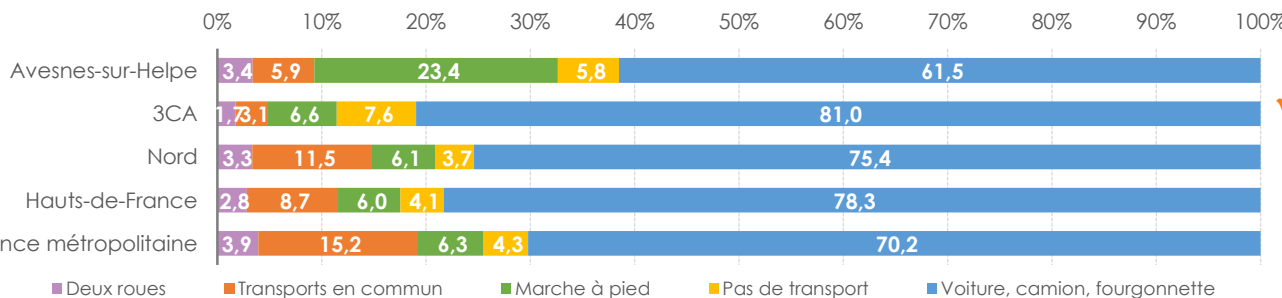
✓ En moyenne sur la 3CA, 18% des ménages sont dépourvus de véhicules et ce taux monte à 39% à Avesnes-sur-Helpe

✓ Dans plus de 3 communes sur 4, plus de 90% des ménages sont équipés d'au moins une automobile et 37% de deux véhicules

✓ En moyenne 81% des habitants de la 3CA vont travailler en voiture, 61,5% pour les habitants d'Avesnes-sur-Helpe

Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail sur la 3CA, 2016, en %

Source : INSEE

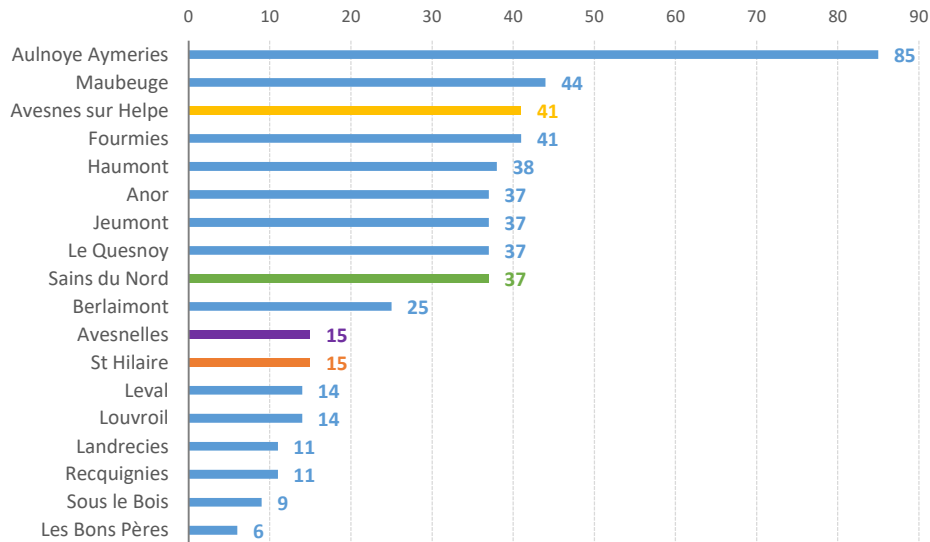


✓ La part des transports en commun ne représente que 3,1%

ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – MOBILITE

Un réseau ferroviaire encore présent

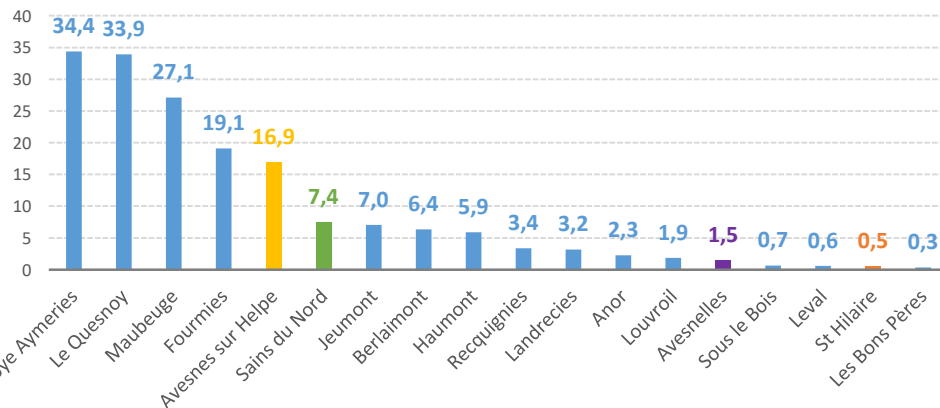
Desserte des gares de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, en nombre de TER par jour, 2015



- ✓ Avesnes-Sur-Helpe est la troisième gare de l'arrondissement en nombre de train par jour
- ✓ Sains-du-Nord bénéficie d'un bon nombre de montées/descentes au regard de la taille de la commune
- ✓ Absence de desserte TGV
- ✓ Une connexion limitée avec la Belgique (à proximité seul 2 allers-retours par jour Aulnoye-Aymeries et Mons et 2 allers-retours Maubeuge-Charleroi-Namur)

Nombre moyen de montées-descentes par train dans les gares de l'Avesnois, 2015

Source : Conseil régional Hauts de France



ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – MOBILITE

Un réseau interurbain essentiellement scolaire

- ✓ Réseau Arc-en-ciel 4
- ✓ Un réseau composé de 5 nœuds dans l'arrondissement
- ✓ 12 lignes régulières sillonnent le territoire
- ✓ Ces lignes répondent souvent à un besoin scolaire



- ✓ Une offre trop peu utilisée en raison de son inadéquation aux besoins (horaires et fréquence)



ELEMENTS CLEFS DU DIAGNOSTIC – MOBILITE

D'autres formes de mobilité à développer

- ✓ Absence d'aire de covoiturage sur le territoire
- ✓ N'empêche pas un covoiturage informel



- ✓ Pas de borne de recharge de véhicule électrique sur l'espace public répertoriée
- ✓ Une utilisation timide du vélo



- ✓ Absence d'entreprise répertoriée proposant une offre d'autopartage



THEMATIQUE MOBILITE

Les liens avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Les cibles prioritaires : la population résidente, acteurs économiques, visiteurs, les habitants des territoires voisins qui viennent travailler sur la 3CA, etc....



L'objectif prioritaire : Connecter le territoire pour un bocage accessible

- ✓ Mise en place d'un Programme d'Action et d'Orientation lié à la Mobilité
- ✓ Tirer profit de la mise en 2x2 voies de la RN2
- ✓ Rendre les transports en commun plus attractifs
- ✓ Encourager les modes de déplacements doux
- ✓ Maintenir une desserte ferroviaire du territoire et tirer partie de la présence des gares
- ✓ Avoir une meilleure complémentarité des modes de transport
- ✓ Développer les formes de déplacements alternatives à la voiture
- ✓ Faciliter l'accessibilité aux équipements publics et privés y compris pour les personnes à mobilité réduite
- ✓ ...



Echanges

Concertation et Conclusion

Les prochaines étapes

A partir du projet de territoire présenté, et forts des documents d'urbanisme existants dans les communes, des travaux menés depuis 2016 avec les élus :

1. Traduction réglementaire (zonage, règlement) et définition des programmes
2. Arrêt du projet par délibération
3. Consultation des Partenaires et de la population (Enquête Publique)
4. Ajustements
5. Approbation du projet

➔ 2021

Les modalités d'association de la population

Conformément à l'engagement pris par la 3CA en 2015, la population sera invitée à se prononcer et à faire part de ses attentes :

- ✓ Lors des réunions publiques et évènementiels (exposition, manifestations locales) ;
- ✓ Sur le registre de concertation, présent dans chaque mairie,
- ✓ Sur le site communautaire dédié à ce projet ;
- ✓ Lors de l'enquête publique.

PLUi

Coeur de l'Avesnois

Plan local d'urbanisme
intercommunal